

# Le Bois-Jacquelin en Messac et le mystère Louis XVII

Les cimetières peuvent aussi à leur façon contribuer à la connaissance historique (les généalogistes en savent quelque chose). Curieuse tombe en effet que celle qui se trouve à l'entrée du cimetière de Messac. S'il en est une qui peut intriguer et soulever de nombreuses interrogations, en voilà bien un bon exemple. Ce n'est pas la richesse du monument qui intrigue, une simple dalle surmontée d'une croix avec un cœur et une fleur de lys coupée le tout en marbre blanc, mais l'épithaphe et sa curieuse épithaphe :

« Le 31 décembre 1891, le corps de Madame Abel Laprade née Amélie de Bourbon, petite fille du roi Louis XVI, fille de Louis XVII, persécuté méconnu a été déposé sous ce marbre. C'est le 28 décembre qu'elle a rendu sa belle âme à Dieu, aimée, admirée, regrettée de tous ceux qui l'ont connue. Veuillez prier pour elle ».

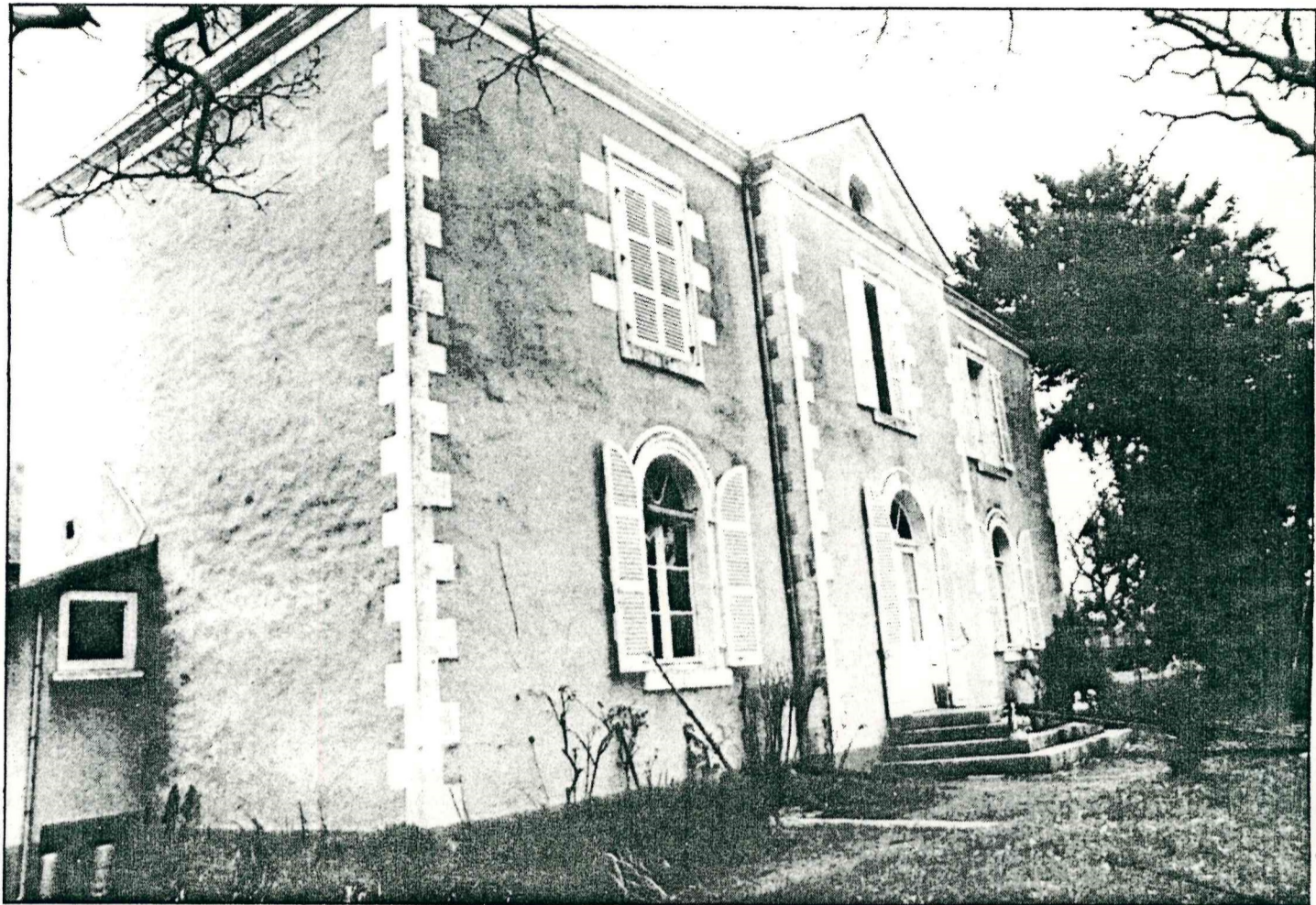
Autrement dit, nous sommes en présence ni plus ni moins de la tombe d'une princesse de sang royal, la petite fille de Louis XVI. En fait la réalité n'est pas aussi simple qu'il peut y paraître.

Le 13 août 1792, la famille royale fut incarcérée à la prison du Temple à Paris. A la mort de son père, le 21 janvier 1793, le dauphin devient prétendant au trône sous le nom de Louis XVII, il avait alors huit ans. Il fut alors confié à la garde du comité de sûreté, isolé et pratiquement emmuré dans sa prison, le jeune garçon ne côtoie plus que quelques personnes dont les Simon, gardiens du Temple. De constitution malade, en proie aux moqueries et railleries de ses geoliers, il subit de mauvais traitements. Officiellement le dauphin meurt le 8 juin 1795. Dès lors les explications sur son destin se multiplient ; nous rapportons d'abord celle qui nous a amenés à la tombe de Messac et présentée par ses partisans comme la seule et véritable.

## Évadé avec le concours de la Franc-Maçonnerie

Le dauphin se serait évadé avec le concours de la Franc-Maçonnerie vers la fin de mars 1795. Il est soi-disant mis à l'abri d'abord en Suisse puis à Rome près du pape de qui il reçoit protection. L'approche des troupes fran-

çaises le chasse et il se retrouve en voyage vers l'Allemagne. Il semblerait que ses sauveurs ne fussent pas de véritables philanthropes mais pensèrent plutôt se servir du jeune roi comme monnaie d'échange dans les différents conflits qui existaient alors en France. En 1810, le jeune homme fait la connaissance d'un certain Charles Guillaume Naundorf né à Weimar, celui-ci lui donne ses papiers et à partir de ce moment le jeune roi adopte le nom de Naundorf. Il s'établit comme horloger à Spandau en 1812 et épouse Jeanne Einart, mais en 1824, il est condamné pour fabrication de fausse monnaie et usurpation de nom. Les années qui vont suivre vont être pleines de rebondissement et de surprises. En 1832, Naundorf alias Louis XVII rentre en France et rencontre sa cousine la duchesse de Berry (auteur d'une tentative de soulèvement la même année) qui aurait déclaré « C'est bien le fils du Louis XVI mais il n'est ce qu'il faut pour la France ». L'entrevue se serait déroulée au manoir de la Gargoulay en Machecoul. Parallèlement,



Naundorf est reconnu par des personnes qui étaient employées à la cour de Versailles, il cite devant témoins des détails de la vie familiale que seuls les intimes pouvaient connaître. Dans une correspondance, sa sœur la dauphine Marie-Thérèse, future duchesse d'Angoulême, écrit : « Je sais que mon pauvre frère est vivant ! Il m'a écrit de Prusse, c'est mon oncle (Louis XVIII) qui ne veut pas que je le reconnaisse ».

En 1835, Naundorf est victime d'un attentat et l'année suivante, il fait citer en justice sa sœur et Charles X, roi déchu, en reconnaissance d'État-Civil. Immédiatement expulsé, il se réfugie aux Pays-Bas et ses papiers - le fameux dossier rouge - confisqués. Vivant dans la misère, il est obligé de travailler afin de financer les archivistes et les avocats qui se dévouent à sa cause. Il se livre ainsi à des travaux de physique et de chimie, créant de nouvelles armes qu'il vend au gouvernement hollandais. Il va mourir à Delft le 10 août 1845, où sa tombe existe toujours. L'épithaphe porte l'inscription suivante :

« Ici repose Louis XVII Charles-Louis duc de Normandie, Roi de France et de Navarre, Né à Versailles le 27 mars 1785, Décédé à Delft le 10 août 1845 ».

Le gouvernement hollandais autorisa cette épithaphe après consultation des cours de Londres et de Berlin.

« Mon frère n'est pas mort au Temple »

Louis XVII-Naundorf eut 9 enfants de son mariage qui ont repris après leur père la lutte pour la reconnaissance de leurs titres. Amélie, née en 1819, épousa à 56 ans

M. Abel Martin Laprade, l'un des avocats de son père. Au gré des pérégrinations familiales, sujette à de sérieuses difficultés financières, elle vint habiter au Bois-Jacquelin près de Messac. Elle y décéda en 1891 et fut inhumée dans le cimetière communal. En 1913, la justice française autorisa les descendants de Naundorf à reprendre le nom de Bourbon mais en 1954 un arrêt de la Cour d'Appel de Paris conclut à la non-identité entre Naundorf et Louis XVII. Plusieurs faits et témoignages tendaient pourtant à prouver le contraire. Le comte de Chambord ne déclara-t-il pas : « Louis XVII n'est pas mort au Temple. Il s'est marié, il a eu des enfants. Je ne suis qu'un cadet », et la duchesse d'Angoulême sur son lit de mort : « Mon frère n'est pas mort au Temple ».

Le « dossier rouge », constitué des pièces confisquées à Naundorf refit régulièrement son apparition.

Clémenceau aurait déclaré, après l'avoir consulté : « Il y a dedans de quoi faire sauter des trônes d'Europe et il est impossible de livrer de pareils documents au public ». Le dossier est aujourd'hui introuvable. (Il est vrai que si l'on accepte la véracité des dires de Naundorf, les Bourbon légitimes et les Bourbon-Orléans sont dès lors considérés comme des usurpateurs de titres et de biens. Aujourd'hui encore, les descendants de Naundorf sont toujours représentés en la personne de Charles (XII) de Bourbon, duc de Berry, chef de « la Survivance », installé au Canada.

Les lignes qui précèdent tendraient à faire croire qu'il n'existe qu'une seule version dans l'hypothétique survivance de Louis XVII. En fait, il n'en est rien et il existe d'autres personnages se présentant comme le dauphin de France. Encore dernièrement, une piste dite auvergnate a été découverte et

fait l'état de l'enlèvement de l'enfant et de sa substitution à un autre qui est bien décédé en juin 1795. Une seule chose fait l'unanimité parmi les spécialistes de l'affaire. L'enfant mort en juin n'était pas Louis XVII qui serait mort fin 1794 et sa mort aurait été cachée; un autre enfant pris dans un hôpital l'aurait remplacé.

Tout ceci dans le but de posséder en la personne du dauphin un moyen de pression sur les nations voisines.

Ce récit aura peut-être éclairé les zones d'ombre qui existent autour de la présence de cette tombe. La dalle, il y a plusieurs années, a été martelée et les inscriptions effacées. Cela ajoute au mystère et à la légende qui tourne autour de cette affaire. Faut-il vraiment découvrir la vérité ? L'énigme en perdrait tout son charme.

Yves Breton,  
Société Archéologique  
d'Ille-et-Vilaine.

